

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Les écoles municipales d'expression artistique : quand s'inscrire ?

Les inscriptions dans les écoles municipales d'expression artistique auront lieu en septembre, selon un calendrier propre à chaque établissement.

#### Trois écoles d'enseignement artistique

Villenave d'Ornon compte trois écoles municipales où sont enseignés la danse, la musique et le théâtre. Ces trois écoles d'expression artistique sont des lieux d'initiation et de perfectionnement qui proposent un large éventail de cours, dispensés par des professeurs qualifiés et passionnés, favorisant l'épanouissement et les capacités artistiques de chaque élève. Les enseignements annuels sont ponctués de nombreux projets ou partenariats menés entre les trois écoles et des acteurs de la vie culturelle. Stages, masterclasses, conférences, rencontres, échanges et concerts permettent ainsi aux élèves de se rapprocher du monde professionnel et de découvrir les multiples facettes de leur discipline favorite.

#### Quand s'inscrire ?

Chaque établissement possède son propre calendrier d'inscription. Pour l'école de théâtre, les inscriptions seront ouvertes à tous, **les mardi 5 et mercredi 6 septembre, de 17 h à 19 h, au service culturel de la Ville** (complexe de la piscine, route de Léognan). Pour la danse, l'école organisera ses inscriptions **le mercredi 6 septembre, de 17 h à 19 h, pour les cours d'éveil et d'initiation (4 à 8 ans), et le jeudi 7 septembre, de 17 h à 19 h, pour l'ensemble des cours**. Cette année, l'école propose par ailleurs un nouveau cours de danse **modern jazz pour les adultes débutants, les mardis de 12 h 30 à 13 h 30, ainsi qu'un nouveau cours de contemporain niveau avancé, les vendredis de 20 h à 21 h 30**. Toutes les inscriptions se feront **au sein de l'école, située au complexe sportif de l'espace d'Ornon** (route de Léognan).

Concernant l'école de musique, les inscriptions seront organisées **au sein de l'école, située également à l'espace d'Ornon** (route de Léognan), selon les modalités suivantes : pour les **enfants Villenavais** qui souhaitent assister aux **cours de piano, flûte traversière, cornemuse, ceilidh band, culture musicale, musiques actuelles, improvisation et musique électronique**, rendez-vous le **mardi 5 septembre, de 17 h à 19 h**. Pour ceux qui veulent assister aux **cours de clarinette, saxophone, trompette, trombone-tuba (nouveau cette année), violon, jazz, chorale enfants, éveil musical (5-6 ans) et à l'orchestre d'harmonie junior**, rendez-vous le **mercredi 6 septembre, de 17 h à 19 h**. Enfin, pour les enfants qui souhaitent s'inscrire aux **cours d'accordéon, batterie, percussions, guitare classique, électrique et basse, de harpe, violoncelle, ainsi qu'à l'orchestre à cordes et à l'atelier de jazz**, ils pourront le faire le **jeudi 7 septembre, de 17 h à 19 h**. Les **adultes Villenavais** pourront venir s'inscrire le **mardi 12 septembre, de 17 h à 19 h, pour tous les instruments**. Les **enfants et adultes non Villenavais** pourront s'inscrire le **jeudi 14 septembre, de 17 h à 19 h, pour tous les instruments**.

#### Une tarification accessible

Convaincue de l'importance des pratiques culturelles et sportives pour l'épanouissement de ses habitants, la Ville de Villenave d'Ornon propose une tarification accessible pour permettre au plus grand nombre d'y accéder. En effet, les tarifs sont calculés en fonction du **quotient familial de chaque foyer**. Les **étudiants jusqu'à 26 ans et demandeurs d'emploi bénéficient également d'un tarif réduit**. De plus, des **tarifs dégressifs peuvent être appliqués dans plusieurs cas** (à voir avec le service culturel). Enfin, **pour les jeunes de 5 à 21 ans, la Ville propose une bourse d'aide à la pratique sportive et culturelle, sous condition de ressources du foyer**. Cette bourse permet de bénéficier de coupons de réduction pour toute inscription dans une structure associative ou municipale, sportive ou culturelle (plus d'infos : 05 57 99 52 17).

Pour connaître l'ensemble des plannings et des tarifs, rendez-vous sur le site internet de la Ville : [villenedornon.fr](http://villenedornon.fr).

**Infos pratiques** : Service culturel – 05 57 99 52 27

Suivez-nous sur [villenedornon.fr](http://villenedornon.fr) / Facebook @mairievillenedornon

Contact presse : Service communication - Mairie de Villenave d'Ornon  
[service.presse@mairie-villenedornon.fr](mailto:service.presse@mairie-villenedornon.fr) - 05 56 75 69 39